

Le droit de mourir

A propos de l'article intitulé «Exit veut forcer les EMS à accepter l'aide au suicide» (24 heures du 3 octobre 2008):

Premièrement, il serait nécessaire de changer l'appellation «droit au suicide» par «droit à mourir», cela par respect pour les personnes qui prennent cette décision finale.

Une de mes connaissances, dame plus que sympathique, est paralysée depuis plusieurs années et se trouve placée dans un institut spécialisé. Heureusement elle bénéficie d'une chaise roulante électrique et de sorties avec une accompagnante, car seule sa main droite mobile jusqu'au poignet lui permet de conduire ce véhicule. Son plaisir: le soleil, une tasse de café avec une paille tendue par l'accompagnante, idem pour une cigarette, petite satisfaction bientôt interdite dans les lieux publics. Son esprit est très clair, elle espère tous les jours partir... «là-haut». Il ne faut surtout jamais lui demander: «Comment allez-vous?» Un baiser sur le front suffit.

En conclusion, cette dame est incapable de signer une demande pour Exit et de prendre la potion de délivrance; la personne qui lui tendrait le verre avec une paille serait jugée comme criminelle. Une de vos correspondantes, persuadée que l'aide au suicide est un crime, parle de partir «paisiblement avec l'aide de Dieu». Elle devrait ouvrir ses yeux et son cœur.

Guy Trachsel,
La Tour-de-Peilz

Commençons par bien entourer nos aînés

Le débat sur l'assistance au suicide en EMS en touche un autre, moins explicite, mais d'une très grande importance. Nous n'avons presque plus la possibilité de garder nos aînés à la maison, où ils pourraient voir en leurs enfants, petits-enfants, voisins... le panorama vivant de leur existence se dérouler sous leurs yeux, leur rappelant l'importance de leur vie pour avoir mis au monde et aimé tous ces êtres.

Dans un EMS, ces personnes perdent parfois un peu plus le fil de leur vie, déjà bien usé par la perte de fonctions qui constituaient jusqu'alors une part importante de leur identité. La confrontation au seul poids que leur vie semble avoir encore – celui de la charge financière qu'elle est désormais pour la société – ne fait qu'amplifier l'oubli de son sens. Je crains que des douleurs et de nouvelles pertes ne fassent que s'ajouter à cette situation, sans être l'unique motif pour mettre un terme à la vie. Le suicide assisté ne serait alors qu'une solution à une situation devenue absurde en apparence. Mais la vie a un poids qui dépasse largement celui des apparences!

Il faut avant tout se soucier d'accompagner avec amour et tendresse les personnes qui nous sont proches, de maintenir, notamment par notre présence, le fil de leur histoire et de leur identité, et de leur en rappeler toute la valeur et la légitimité. Avant d'accepter ou de refuser leur ultime choix, nous avons des respon-



24 Heures, 13.10.08

Afin de garantir aux résidents en EMS la possibilité d'opter pour un suicide assisté, Exit vient de lancer une initiative cantonale.

sabilités à prendre, une tâche à accomplir! Puis seulement, je suis bien forcée de l'admettre, il faut respecter la liberté de l'autre avec tout ce que cela implique...

Ursina Gerber,
étudiante en médecine,
Sainte-Croix

La société perd le sens des vraies valeurs

A chaque fois que j'entends parler d'Exit, de Dignitas ou de l'assistance au suicide, je me sens très mal à l'aise. J'ai l'impression d'appartenir à une société qui perd peu à peu son sens des valeurs fondamentales.

Aujourd'hui, les gens veulent des assurances dans tous les domaines, même s'assurer sur le droit de vie ou de mort. La peur de la souffrance, de la solitude, d'être à la charge d'autrui amène à croire qu'on a le pouvoir de décider pour soi et au nom des autres du moment de sa propre mort.

Le vrai problème est ailleurs. Le monde actuel valorise l'individualisme, la réussite professionnelle et sociale, le jeu, et nie en partie tout ce qui pourrait ternir cette image. Cette vision raccourcie et erronée nous fait perdre le sens des réalités et amène à des dérives telles que la création d'associations comme Exit ou Dignitas.

Le suicide est un choix non délibéré, un acte individuel et personnel que je ne me permets pas de juger, contrairement à l'assistance au suicide proposée par Exit qui, elle, est un choix délibérément programmé. Il serait temps de réapprendre à communiquer entre générations, de redécouvrir le sens du partage et de la compassion; la maladie, la souffrance seraient ainsi plus supportables.

Je suis contre l'acharnement thérapeutique, mais pour le droit de mourir dignement, dans l'acceptation de nos souffrances et de notre propre solitude, le moment venu.
Christine Chevalley,
Saint-Prex

Un échec thérapeutique qu'il faudra assumer

J'ai eu le bonheur de collaborer plus de dix ans dans un EMS avec un couple directeur exemplaire, résolument engagé pour le bien-être des résidents, dont certains ont présenté leur carte de membre d'Exit à l'admission. Au fil du temps, ils prenaient confiance, se sentaient écoutés, respectés, soulagés, voire consolés, et aucun de ceux qui sont aujourd'hui décédés n'a finalement formulé sa demande d'assistance au suicide. J'en ai conclu qu'être membre d'Exit ne signifiait rien d'autre que se garder une sortie de secours (Exit = sortie), un droit suprême à l'autodétermination, une liberté de choix ultime devant la décrépitude et l'emprise médicale parfois exagérée.

En tant qu'infirmier, je ne peux approuver la démarche suicidaire. Mais devant une souffrance insupportable, je peux comprendre cette volonté de garder la maîtrise de sa propre vie, au cas où d'autres s'acharneraient à y ajouter des journées invivables, sans véritablement écouter le principal intéressé. Je respecte le courage du Dr Sobel, qui tente de répondre aux cris de ceux qui n'ont plus aucun espoir de bien-être ici-bas, en toute lucidité. Son offre répond à une demande. Pour certains, le suicide apparaît comme le seul choix. Triste choix sans doute, mais je ne peux que le respecter, sans le juger et encore moins le condamner!

L'effort doit porter sur la formation ciblée des soignants et des directions d'EMS, pour un meilleur soulagement du corps et de l'âme. La direction doit être à l'écoute et décider ce qui est autorisé dans l'établissement, à moins que le législateur n'en décide autrement. Mais chaque porte ouverte à Exit restera un échec thérapeutique à assumer!
Yvan Bonjour,
Ecublens

Respecter la volonté de chacun mais sans caution officielle

J'apprécie la position prise dans vos colonnes par le comité de l'Association vaudoise des établissements médicaux sociaux (AVDEMS) sur l'assistance au suicide; elle confirme l'attitude réfléchie et ouverte de cette organisation depuis 2002.

Aussi regrettable que cela paraisse à certains, c'est un droit de décider de mettre un terme à ses jours quand la vie devient trop lourde à porter, sans espoir de rétablissement. Mais il importe que les pouvoirs publics, qui ont à s'assurer qu'aucun obstacle indu n'est mis à l'autonomie des résidents d'EMS, évitent des démarches qui paraîtraient cautionner le suicide; il faut être attentif aux effets de toute sorte de «garantie officielle».

Ainsi, faire examiner chaque cas par une commission nommée par les pouvoirs publics irait dans le mauvais sens; un préavis favorable serait vu comme l'autorisation accordée à M. X ou Mme Y de se suicider, alors que la décision est strictement personnelle et n'a en aucune manière à être entérinée par une instance publique. Une telle approche désresponsabiliserait aussi le médecin qui établit une pres-

cription létale («Puisque la commission est d'accord, allons-y...»).

La même réserve vaut pour une hypothétique «autorisation de pratiquer» délivrée aux organisations d'assistance au suicide. Quel message cela passerait-il à la population («On peut se reposer sur des suicidologues confirmés...»)? Ce qui peut utilement être fait, c'est instaurer un devoir d'annonce de telles organisations, assorti de conditions.

Jean Martin,
ancien médecin cantonal,
Echandens

FIN DE VIE

C'est le monde à l'envers!

A propos de la réflexion de M. Filip Uffer intitulée «Plutôt mourir que de céder...» (24 heures du 24 septembre 2008):

J'ai été estomaquée à la lecture des propos tenus par M. Uffer. Comment le directeur d'une institution telle que Pro Senectute Vaud peut-il proposer ce qu'il convient d'appeler un meurtre comme solution aux souffrances des personnes âgées, meurtre qui, plus est, devrait être effectué par le personnel soignant? C'est le monde à l'envers!

Non, Monsieur, la dignité d'une personne ne dépend ni de son état physique ni de sa santé physique. Elle est intrinsèque à la personne humaine et se reflète dans le regard de celui qui envisage l'autre.

Qui peut décider du sens d'une existence?

Les soins palliatifs ne sont plus actuellement l'apanage d'unités spécialisées. Le personnel des EMS et les intervenants à domicile y sont formés eux aussi dans le cadre d'un programme cantonal.

En ce qui concerne les personnes atteintes de démence, il y a d'autres approches, comme par exemple la très belle démarche appelée «humanité», initiée par M. Gineste et Mme Marescotti, malheureusement encore trop méconnue en Suisse.

Ces accompagnements nécessitent des moyens financiers certes beaucoup plus conséquents qu'un cocktail lytique. C'est un choix de société...

Je vous laisse avec cette question: qu'est-ce qui fait de nous des êtres humains? Est-ce seulement la maîtrise?

Corinne Cap,
infirmière, Saint-Légier

PRÉCARITÉ

Le canton de Vaud n'est pas épargné

A propos de l'article intitulé «La Centrale alimentaire bat un record inquiétant et s'interroge» (24 heures du 6 octobre 2008):

La précarité existe bel et bien dans le canton de Vaud, malheureusement. Le Secours suisse d'hiver (SSH) enregistre de plus en plus de demandes d'aide provenant de couches différentes de la population. Jeunes femmes seules élevant des enfants, aînés qui arrivent à la retraite sans deuxième pilier pour arrondir le montant versé par l'AVS, *working poors* qui travaillent dur mais ne bouclent pas leurs fins de mois, et puis les jeunes, souvent sans emploi, en fin de chômage ou à l'aide sociale et déjà endettés.

Dans la mesure du possible et rapidement, le SSH Vaud vient en aide ponctuellement pour une facture, l'achat de nourriture et de vêtements avec des bons.

Dernièrement, une jeune maman vaudoise de deux enfants, séparée d'un mari violent, et qui se débrouille avec 3270 francs par mois, nous a demandé de l'aide. Entre les frais fixes et le loyer, il ne lui reste que 950 francs pour s'alimenter et payer langes, lait maternisé, vêtements, chaussures, dentiste, abonnements de train, etc. Une réalité loin d'être exceptionnelle.

Etre à l'abri du besoin est un état fragile de nos jours, alors soyons solidaires. Dès la mi-octobre, le SSH organise une campagne à l'échelon national et cantonal. La section vaudoise (www.secoursdhiver-vaud.ch), malgré sa certification Zewo, ne bénéficie d'aucune aide étatique. Seuls les dons et les legs nous permettent de poursuivre notre action.

Véronique Hurni,
présidente du SSH Vaud,
Prilly

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le luxe de trop...

Pendant que les plafonds des écoles s'effondrent, que le manque de places dans les crèches et les EMS devient chronique, que cent gendarmes font défaut dans ce canton, une poignée de mégalomanes n'ont rien d'autre à proposer que de dépenser 70 millions pour créer une verrue sur le lac à Bellerive. Tout en sachant qu'il existe une solution à Rumine. Cherchez l'erreur ou mieux, votez non le 30 novembre prochain.

Serge Wurstein,
Saint-Sulpice